



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Division des Ressources Humaines

Affaire suivie par :

Céline BOULENC

Tél : 05 67 76 58 17

Mél : celine.boulenc@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch

81013 ALBI

ARRÊTÉ RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE MIXTE DÉPARTEMENTALE DU TARN

Arrêté modificatif n°3

Pour le Recteur et par délégation

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Tarn

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles R. 914-4 ; R914-5, R. 914-6 ;
R. 914-10-1 et R. 914-10-2 .

Vu le décret n° 2018-235 du 30 mars 2018 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs des maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat ;

Vu le décret du 14 septembre 2020 nommant Madame Marie-Claire DUPRAT, Directrice académique des services de l'Éducation nationale du Tarn .

Vu l'arrêté rectoral du 10 février 2021 relatif à la délégation de Monsieur le recteur de l'académie de Toulouse à Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;

Vu l'arrêté du 28 février 2018 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat au 6 avril 2018 ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2018 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte départementale du Tarn ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte départementale du Tarn ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat;

Vu le procès-verbal du dépouillement des scrutins organisés le 06 décembre 2018 pour le renouvellement des représentants des maîtres à la commission consultative mixte départementale du Tarn ;

Vu les arrêtés du 20 décembre 2018 et du 3 mars 2020 relatifs à la composition de la commission consultative mixte départementale du Tarn ;



ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres de la commission consultative mixte départementale du Tarn les représentants de l'administration et les représentants du personnel dont les noms suivent :

Présidente :

Madame Marie-Claire DUPRAT

Inspectrice d'académie, Directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale du Tarn

Membres :

1 — Représentants de l'administration

1-1 Titulaires

Madame Delphine ROCHETTE, Secrétaire générale

Monsieur Olivier VEILLAT, IEN - adjoint à l'IA-DASEN

Monsieur Aurélien MIROUX (APAE), responsable de la division des Personnels et des Moyens (DPM)

1-2 Suppléants

Monsieur Philippe CANTIER (AAE), responsable du service juridique de la DSDEN du Tarn

Madame Béatrice CARNEMOLLA, IEN de la circonscription d'Albi

Madame Karine TONEATTI, IEN de la circonscription de Lavaur

2. - Représentants des maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement primaire privé et des maîtres agréés des classes spécialisées sous contrat accueillant des enfants et adolescents handicapés:

2-1 Titulaires

Madame Isabelle TRAMONTI, école privée la Colombière - SAIX - SPELC

Madame Julie SABLAYROLLES-FARENC, école privée St Jean st Louis - CASTRES - SPELC

Madame Fabienne HERAL, école privée St Dominique - LABRUGUIERE - CFDT

2-2 Suppléants

Madame Catherine CONDAT, école privée St Charles Jeanne d'Arc - ST SULPICE - SPELC

Madame Elisabeth PECHEUR, école privée Ste Marie St Joseph - ST AMANT SOULT - SPELC

Madame Chantal VIALA, école privée St Georges - ST JUÉRY- CFDT



3 - Représentants des directeurs d'établissement du 1^{er} degré privé sous contrat

3-1 Titulaires

Madame Carole BONHOUVRIER, école privée Sacré Cœur - LISLE SUR TARN - SPELC
Monsieur Joël SIMON, école privée Notre Dame St Jean - MAZAMET - SYNADEC-SNCEEL
Madame Catherine SOULIE, école privée Ste Croix - LAVAUUR - SYNADEC-SNCE

3-2 Suppléants

Madame Carine ADE, école privée St Georges - ST JUERY - SPELC
Madame Marion ABRIAL, école privée La Colombière - SAÏX - SYNADEC-SNCEEL
Monsieur Alexandre LAGARRIGUE, école Privée Bon Sauveur - ALBI – SYNADEC-SNCEEL

Article 2 :

En cas d'empêchement de la Présidente, son remplacement est assuré par l'IEN adjoint ou par la secrétaire générale de la DSDEN du Tarn.

Article 3 :

Le présent arrêté remplace l'arrêté modificatif n °2 du 5 janvier 2021.
Les autres dispositions de l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à la composition de la commission consultative mixte départementale du Tarn demeurent inchangées

Article 4 :

La Secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Albi, le 5 octobre 2021

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de
l'Éducation nationale du Tarn



Marie-Claire DUPRAT

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

